

Collaboration entre les groupes bénévoles de transport de personnes à mobilité réduite et les bureaux TMR

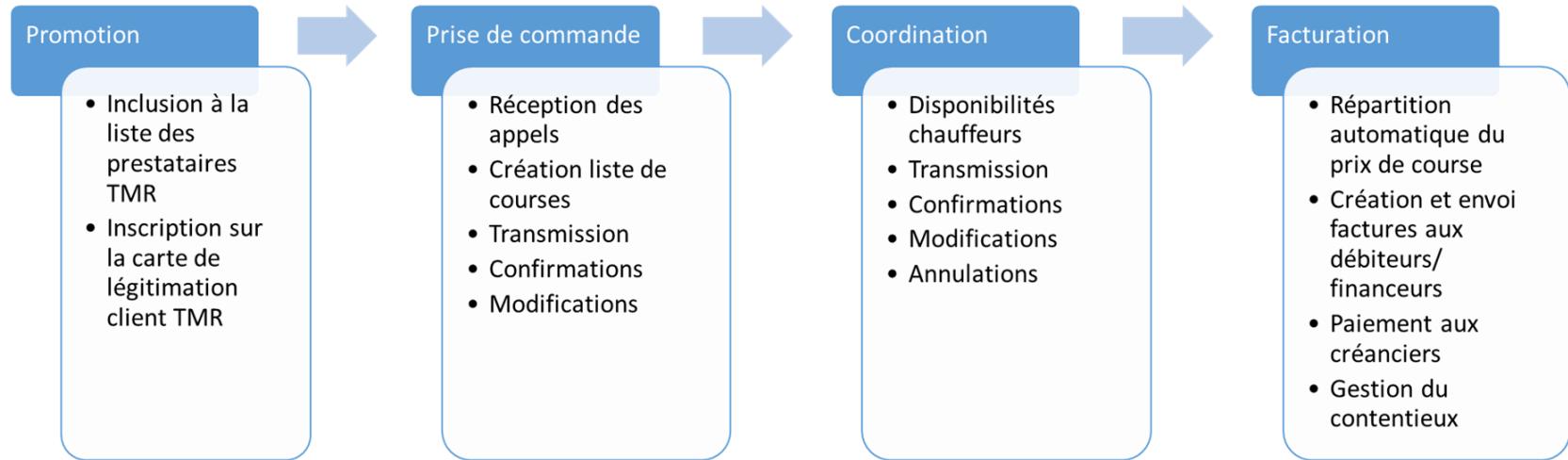
Dispositif bénévole de maintien à domicile vaudois

- **L'activité bénévole** répond aux besoins de soutien de la population qui en bénéficie, renforce les liens sociaux et le vivre ensemble en permettant aux bénévoles de participer de manière indispensable à la cohésion sociale.
- **Règles d'or** du bénévolat : pour une collaboration fructueuse et durable
 - l'engagement bénévole doit toujours rester **un plaisir** ;
 - l'activité bénévole ne devrait pas dépasser **4 à 6 heures par semaine** ;
 - l'engagement bénévole est encadré par **un accord de collaboration** ;
 - l'activité bénévole fait l'objet **d'un défraiement** (selon les dispositions légales et le règlement des remboursements de frais de l'administration fiscale).

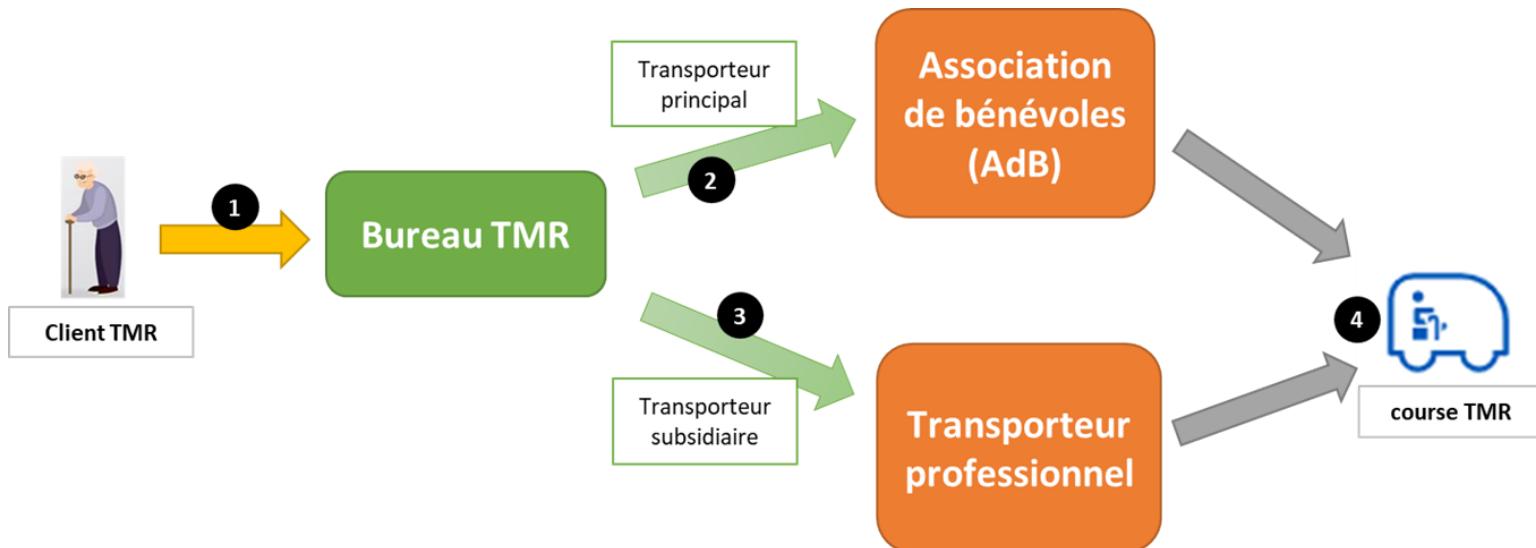
Dispositif bénévole de maintien à domicile vaudois

- **Différentes modalités de gestion administrative**
 - Modalités de collaboration avec les TMR et logiciels de gestion
 - de la prise de commande à la coordination des courses
- **Modalités de facturation variables selon les régions**
 - Autonomie des associations ou collaboration avec les bureaux TMR possible et pour rappel : non-lucrativité des activités
- **Ressources humaines bénévoles**
 - Recrutement : soutien et contreparties de Bénévolat Vaud
 - Consultations, Benevol-Jobs.ch et les formations du catalogue de Bénévolat Vaud.

Modes de collaboration entre les TMR et les groupes bénévoles



Principe de subsidiarité



TRANSPORTS POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (TMR)

● 5 BUREAUX DE COORDINATION

